

FSDV

Société anonyme au capital de 223.756.729 euros
Siège social : Le Bois Montbourcher – 49220 Chambellay
562 047 605 RCS ANGERS

**Politique de rémunération des mandataires sociaux
Assemblée Générale Mixte du Jeudi 4 juin 2026**

**Résultats des votes
(Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société FSDV du Jeudi 4 juin 2026, a approuvé sans modification et comme suit, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux présentées dans le Rapport Financier Annuel 2025 :

| RESOLUTIONS | RESULTAT DU VOTE | LIEN VERS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL |
|---|-------------------------|--|
| 14ème Résolution Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration | Approuvée à 100% | Paragraphe 3.5.1.1 |
| 15ème Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration | Approuvée à 100% | Paragraphe 3.5.1.2 |
| 16ème Résolution Politique de rémunération du Directeur Général | Approuvée à 100% | Paragraphe 3.5.1.2 |